

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- COMMUNE DE VENDARGUES (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340327200015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CASTRIES

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	24
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	28
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	29
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	33
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	36
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	37
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	38
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	39
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	42
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	43
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	47
C3.2 - Liste des établissements publics créés	48
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	49
D2 - Arrêté et signatures	50

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE DE VENDARGUES BUDGET PRINCIPAL	BP 2021
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	6369
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	100
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
9341000	9341000	1456,12	948,89

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL 2020
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1201	935
2	Produit des impositions directes/population	591	507
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1229	1133
4	Dépenses d'équipement brut/population	704	305
5	Encours de dette/population	715	860
6	DGF/population	10	153
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement, - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : 6232</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.</p>

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 522 047,72	7 827 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 695 047,72

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	10 522 047,72	10 522 047,72
--	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 482 047,72	4 008 192,73

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 720 679,46	511 227,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 683 307,45

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 202 727,18	5 202 727,18
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	15 724 774,90	15 724 774,90
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 980 000,00	0,00	2 050 000,00	2 050 000,00	2 050 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 150 000,00	0,00	4 230 000,00	4 230 000,00	4 230 000,00
014	Atténuations de produits	150 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
65	Autres charges de gestion courante	510 000,00	0,00	530 000,00	530 000,00	530 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 790 000,00	0,00	6 930 000,00	6 930 000,00	6 930 000,00
66	Charges financières	180 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
67	Charges exceptionnelles	80 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	500 000,00	0,00	530 000,00	530 000,00	530 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 550 000,00	0,00	7 650 000,00	7 650 000,00	7 650 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 340 000,00	0,00	2 607 047,72	2 607 047,72	2 607 047,72
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	240 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 580 000,00	0,00	2 872 047,72	2 872 047,72	2 872 047,72
TOTAL		9 130 000,00	0,00	10 522 047,72	10 522 047,72	10 522 047,72

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 522 047,72
---	--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	340 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
73	Impôts et taxes	6 691 479,58	0,00	5 759 000,00	5 759 000,00	5 759 000,00
74	Dotations et participations	760 000,00	0,00	1 615 000,00	1 615 000,00	1 615 000,00
75	Autres produits de gestion courante	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
Total des recettes de gestion courante		7 844 479,58	0,00	7 827 000,00	7 827 000,00	7 827 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 844 479,58	0,00	7 827 000,00	7 827 000,00	7 827 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		7 844 479,58	0,00	7 827 000,00	7 827 000,00	7 827 000,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 695 047,72
---	---	---------------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 522 047,72
---	--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 872 047,72	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	61 000,00	56 071,09	166 000,00	166 000,00	222 071,09
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0,00	29 200,00	29 200,00	29 200,00
21	Immobilisations corporelles	675 000,00	54 484,73	847 947,72	847 947,72	902 432,45
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	593 610,00	1 610 123,64	1 718 400,00	1 718 400,00	3 328 523,64
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 359 610,00	1 720 679,46	2 761 547,72	2 761 547,72	4 482 227,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0,00	60 500,00	60 500,00	60 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	550 000,00	0,00	570 000,00	570 000,00	570 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	600 000,00	0,00	630 500,00	630 500,00	630 500,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 959 610,00	1 720 679,46	3 392 047,72	3 392 047,72	5 112 727,18
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	78 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	78 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
	TOTAL	2 037 610,00	1 720 679,46	3 482 047,72	3 482 047,72	5 202 727,18

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 202 727,18
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	91 120,00	511 227,00	0,00	0,00	511 227,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	91 120,00	511 227,00	0,00	0,00	511 227,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	125 000,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 365 065,10	0,00	526 145,01	526 145,01	526 145,01
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	163 490,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des recettes financières	1 653 555,10	0,00	1 046 145,01	1 046 145,01	1 046 145,01
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 744 675,10	511 227,00	1 046 145,01	1 046 145,01	1 557 372,01
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 340 000,00	0,00	2 607 047,72	2 607 047,72	2 607 047,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	240 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	78 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 658 000,00	0,00	2 962 047,72	2 962 047,72	2 962 047,72

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		3 402 675,10	511 227,00	4 008 192,73	4 008 192,73	4 519 419,73

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		683 307,45
--	--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		5 202 727,18
---	--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 872 047,72
--	--------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 050 000,00		2 050 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 230 000,00		4 230 000,00
014	Atténuations de produits	120 000,00		120 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	530 000,00		530 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	140 000,00	0,00	140 000,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	50 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	265 000,00	265 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	530 000,00		530 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 607 047,72	2 607 047,72
Dépenses de fonctionnement – Total		7 650 000,00	2 872 047,72	10 522 047,72

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 522 047,72
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 500,00	0,00	60 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	570 000,00	0,00	570 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	222 071,09	0,00	222 071,09
204	Subventions d'équipement versées	29 200,00	0,00	29 200,00
21	Immobilisations corporelles (6)	902 432,45	0,00	902 432,45
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 328 523,64	90 000,00	3 418 523,64
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 112 727,18	90 000,00	5 202 727,18

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 202 727,18
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 000,00		15 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	400 000,00		400 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 759 000,00		5 759 000,00
74	Dotations et participations	1 615 000,00		1 615 000,00
75	Autres produits de gestion courante	38 000,00	0,00	38 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		7 827 000,00	0,00	7 827 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 695 047,72
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 522 047,72
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	320 000,00	0,00	320 000,00
13	Subventions d'investissement	511 227,00	0,00	511 227,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	90 000,00	90 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		265 000,00	265 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		2 607 047,72	2 607 047,72
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00		200 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 031 227,00	2 962 047,72	3 993 274,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	683 307,45
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	526 145,01
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 202 727,18
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 980 000,00	2 050 000,00	2 050 000,00
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	226 000,00	267 000,00	267 000,00
60611	Eau et assainissement	65 000,00	65 000,00	65 000,00
60612	Energie - Electricité	197 500,00	211 500,00	211 500,00
60621	Combustibles	500,00	500,00	500,00
60622	Carburants	20 000,00	22 000,00	22 000,00
60623	Alimentation	43 500,00	51 500,00	51 500,00
60624	Produits de traitement	500,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	52 000,00	49 500,00	49 500,00
60631	Fournitures d'entretien	25 000,00	25 000,00	25 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	108 000,00	108 000,00	108 000,00
60633	Fournitures de voirie	9 000,00	9 000,00	9 000,00
60636	Vêtements de travail	16 000,00	18 000,00	18 000,00
6064	Fournitures administratives	18 500,00	19 500,00	19 500,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6067	Fournitures scolaires	47 000,00	48 000,00	48 000,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6078	Autres marchandises	500,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	49 000,00	38 500,00	38 500,00
6132	Locations immobilières	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6135	Locations mobilières	46 000,00	12 000,00	12 000,00
61521	Entretien terrains	53 000,00	50 000,00	50 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	112 000,00	115 000,00	115 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	500,00	500,00	500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61524	Entretien bois et forêts	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	38 500,00	44 000,00	44 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 500,00	20 500,00	20 500,00
6156	Maintenance	100 000,00	105 000,00	105 000,00
6161	Multirisques	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	11 000,00	13 000,00	13 000,00
6188	Autres frais divers	6 500,00	7 000,00	7 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	9 500,00	15 500,00	15 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6228	Divers	14 000,00	19 000,00	19 000,00
6231	Annonces et insertions	13 500,00	13 500,00	13 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	180 000,00	182 000,00	182 000,00
6233	Foires et expositions	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6236	Catalogues et imprimés	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6238	Divers	67 000,00	67 000,00	67 000,00
6247	Transports collectifs	18 000,00	28 000,00	28 000,00
6251	Voyages et déplacements	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6257	Réceptions	3 000,00	3 500,00	3 500,00
6261	Frais d'affranchissement	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6262	Frais de télécommunications	50 000,00	50 000,00	50 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	90 000,00	100 000,00	100 000,00
6284	Redevances pour services rendus	23 000,00	23 000,00	23 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	500,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	60 000,00	63 500,00	63 500,00
63512	Taxes foncières	12 000,00	12 000,00	12 000,00
63513	Autres impôts locaux	500,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	2 000,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 150 000,00	4 230 000,00	4 230 000,00
6218	Autre personnel extérieur	40 000,00	35 600,00	35 600,00
6331	Versement mobilité	45 100,00	45 800,00	45 800,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 200,00	11 400,00	11 400,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	36 000,00	36 900,00	36 900,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 800,00	7 200,00	7 200,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 597 300,00	2 626 700,00	2 626 700,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	61 500,00	62 200,00	62 200,00
64131	Rémunérations non tit.	200 300,00	235 800,00	235 800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	394 700,00	398 000,00	398 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	625 400,00	650 700,00	650 700,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 700,00	9 200,00	9 200,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	83 000,00	65 000,00	65 000,00

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	5 500,00	5 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	150 000,00	120 000,00	120 000,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	150 000,00	120 000,00	120 000,00
65	Autres charges de gestion courante	510 000,00	530 000,00	530 000,00
6531	Indemnités	110 000,00	110 000,00	110 000,00
6532	Frais de mission	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65548	Autres contributions	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	11 000,00	11 000,00	11 000,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	50 000,00	62 000,00	62 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	60 000,00	60 000,00	60 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	2 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	230 000,00	240 000,00	240 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		6 790 000,00	6 930 000,00	6 930 000,00
66	Charges financières (b)	180 000,00	140 000,00	140 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	180 000,00	140 000,00	140 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	80 000,00	50 000,00	50 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	10 000,00	10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	50 000,00	30 000,00	30 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	500 000,00	530 000,00	530 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 550 000,00	7 650 000,00	7 650 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 340 000,00	2 607 047,72	2 607 047,72
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	240 000,00	265 000,00	265 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	240 000,00	265 000,00	265 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 580 000,00	2 872 047,72	2 872 047,72
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 580 000,00	2 872 047,72	2 872 047,72
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 130 000,00	10 522 047,72	10 522 047,72

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 522 047,72

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	38 198,21
Montant des ICNE de l'exercice N-1	44 415,68
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	340 000,00	400 000,00	400 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	4 000,00	4 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	23 000,00	25 000,00	25 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	25 000,00	30 000,00	30 000,00
7066	Redevances services à caractère social	104 000,00	120 000,00	120 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	136 000,00	170 000,00	170 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	46 000,00	45 000,00	45 000,00
73	Impôts et taxes	6 691 479,58	5 759 000,00	5 759 000,00
73111	Impôts directs locaux	4 723 858,00	3 761 472,00	3 761 472,00
73211	Attribution de compensation	1 427 980,00	1 427 980,58	1 427 980,58
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	9 000,00	9 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	45 000,00	50 000,00	50 000,00
7336	Droits de place	1 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	7 000,00	7 000,00	7 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	160 000,00	170 000,00	170 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	300 000,00	320 000,00	320 000,00
7388	Autres taxes diverses	23 641,58	10 547,42	10 547,42
74	Dotations et participations	760 000,00	1 615 000,00	1 615 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	63 898,00	64 000,00	64 000,00
744	FCTVA	11 267,00	13 000,00	13 000,00
7473	Participat° Départements	7 000,00	7 222,00	7 222,00
74741	Participat° Communes du GFP	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7478	Participat° Autres organismes	542 000,00	550 000,00	550 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	4 212,00	977 778,00	977 778,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	128 623,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	38 000,00	38 000,00	38 000,00
752	Revenus des immeubles	38 000,00	38 000,00	38 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		7 844 479,58	7 827 000,00	7 827 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 844 479,58	7 827 000,00	7 827 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 844 479,58	7 827 000,00	7 827 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 695 047,72
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 522 047,72
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	61 000,00	166 000,00	166 000,00
2031	Frais d'études	25 000,00	136 500,00	136 500,00
2051	Concessions, droits similaires	36 000,00	29 500,00	29 500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	30 000,00	29 200,00	29 200,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	17 000,00	16 200,00	16 200,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	13 000,00	13 000,00	13 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	675 000,00	847 947,72	847 947,72
2111	Terrains nus	45 000,00	57 247,72	57 247,72
2115	Terrains bâtis	310 000,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 000,00	10 000,00	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	18 000,00	6 000,00	6 000,00
2135	Installations générales, agencements	600,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	15 000,00	20 000,00	20 000,00
2182	Matériel de transport	47 000,00	34 000,00	34 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	40 000,00	99 200,00	99 200,00
2184	Mobilier	56 000,00	198 700,00	198 700,00
2185	Cheptel	7 000,00	7 000,00	7 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	121 400,00	415 800,00	415 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	593 610,00	1 718 400,00	1 718 400,00
2313	Constructions	503 610,00	1 424 000,00	1 424 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	90 000,00	294 400,00	294 400,00
Total des dépenses d'équipement		1 359 610,00	2 761 547,72	2 761 547,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	60 500,00	60 500,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	60 500,00	60 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	550 000,00	570 000,00	570 000,00
1641	Emprunts en euros	550 000,00	570 000,00	570 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		600 000,00	630 500,00	630 500,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 959 610,00	3 392 047,72	3 392 047,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	78 000,00	90 000,00	90 000,00
2313	Constructions	78 000,00	90 000,00	90 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		78 000,00	90 000,00	90 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 037 610,00	3 482 047,72	3 482 047,72

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 720 679,46
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 202 727,18
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	91 120,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	1 120,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	90 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		91 120,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 490 065,10	846 145,01	846 145,01
10222	FCTVA	100 000,00	270 000,00	270 000,00
10226	Taxe d'aménagement	25 000,00	50 000,00	50 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 365 065,10	526 145,01	526 145,01
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	163 490,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes financières		1 653 555,10	1 046 145,01	1 046 145,01
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 744 675,10	1 046 145,01	1 046 145,01
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 340 000,00	2 607 047,72	2 607 047,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	240 000,00	265 000,00	265 000,00
28031	Frais d'études	45 000,00	49 000,00	49 000,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	10 000,00	14 500,00	14 500,00
28046	Attributions compensation investissement	2 000,00	2 500,00	2 500,00
28051	Concessions et droits similaires	10 000,00	14 000,00	14 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00	50,00	50,00
281571	Matériel roulant	3 000,00	2 500,00	2 500,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	11 000,00	4 700,00	4 700,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 000,00	250,00	250,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	1 200,00	1 200,00
28182	Matériel de transport	38 000,00	38 600,00	38 600,00
28183	Matériel de bureau et informatique	22 000,00	32 200,00	32 200,00
28184	Mobilier	14 000,00	18 300,00	18 300,00
28185	Cheptel	7 000,00	4 200,00	4 200,00
28188	Autres immo. corporelles	76 000,00	83 000,00	83 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 580 000,00	2 872 047,72	2 872 047,72
041	Opérations patrimoniales (9)	78 000,00	90 000,00	90 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	78 000,00	90 000,00	90 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 658 000,00	2 962 047,72	2 962 047,72
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 402 675,10	4 008 192,73	4 008 192,73

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	511 227,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	683 307,45
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 202 727,18
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, $RI\ 040 = DF\ 042$.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, $DI\ 041 = RI\ 041$.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	630 500	176 100	344 500	402 800	385 900	962 100	0	195 000	0	295 148	0	3 392 048
- Equipements municipaux (2)		159 900	344 500	402 800	385 900	962 100	0	195 000	0	282 148	0	2 732 348
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		16 200	0	0	0	0	0	0	0	13 000	0	29 200
- Opérations financières	630 500											630 500
Dépenses d'ordre	0											90 000
Total dépenses de l'exercice	630 500	176 100	344 500	432 800	445 900	962 100	0	195 000	0	295 148	0	3 482 048
RAR N-1 et reports	0	28 818	6 985	809 029	820 964	21 761	0	23 364	0	9 759	0	1 720 679
Total cumulé dépenses d'investissement	630 500	204 918	351 485	1 241 829	1 266 864	983 861	0	218 364	0	304 906	0	5 202 727

RECETTES

Total recettes de l'exercice	3 918 193	0	0	30 000	60 000	0	0	0	0	0	0	4 008 193
RAR N-1 et reports	683 307	0	0	20 000	392 000	0	0	1 120	0	98 107	0	1 194 534
Total cumulé recettes d'investissement	4 601 500	0	0	50 000	452 000	0	0	1 120	0	98 107	0	5 202 727

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	405 000	4 905 169	504 100	1 854 879	858 900	576 600	61 500	797 500	0	558 400	0	10 522 048
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	405 000	4 905 169	504 100	1 854 879	858 900	576 600	61 500	797 500	0	558 400	0	10 522 048

RECETTES

Total recettes de l'exercice	6 833 778	86 000	0	170 000	2 000	55 000	0	680 222	0	0	0	7 827 000
RAR N-1 et reports	2 695 048	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 695 048
Total cumulé recettes de fonctionnement	9 528 826	86 000	0	170 000	2 000	55 000	0	680 222	0	0	0	10 522 048

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		630 500	204 918	351 485	1 241 829	1 266 864	983 861	0	218 364	0	304 906	0	5 202 727
Dépenses réelles		630 500	204 918	351 485	1 211 829	1 206 864	983 861	0	218 364	0	304 906	0	5 112 727
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 500
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	570 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	570 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	61 314	31 036	56 500	58 011	15 210	0	0	0	0	0	222 071
204	Subventions d'équipement versées	0	16 200	0	0	0	0	0	0	0	13 000	0	29 200
21	Immobilisations corporelles	0	99 404	178 749	47 489	272 227	150 658	0	15 000	0	138 906	0	902 432
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	28 000	141 700	1 107 840	876 626	817 993	0	203 364	0	153 000	0	3 328 524
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>30 000</i>	<i>60 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>90 000</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	30 000	60 000	0	0	0	0	0	0	90 000

RECETTES													
Total recettes investissement		3 918 193	0	0	50 000	452 000	0	0	1 120	0	98 107	0	4 519 420
Recettes réelles		1 046 145	0	0	20 000	392 000	0	0	1 120	0	98 107	0	1 557 372
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	846 145	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	846 145
13	Subventions d'investissement	0	0	0	20 000	392 000	0	0	1 120	0	98 107	0	511 227

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		2 872 048	0	0	30 000	60 000	0	0	0	0	0	0	2 962 048
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 607 048	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 607 048
040	Opérat° ordre transfert entre sections	265 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	265 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	30 000	60 000	0	0	0	0	0	0	90 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		405 000	4 905 169	504 100	1 854 879	858 900	576 600	61 500	797 500	0	558 400	0	10 522 048
Dépenses réelles		140 000	2 298 121	504 100	1 854 879	858 900	576 600	61 500	797 500	0	558 400	0	7 650 000
011	Charges à caractère général	0	461 621	62 600	485 379	375 400	306 800	1 500	105 500	0	251 200	0	2 050 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	728 500	441 500	1 307 500	483 500	269 800	0	692 000	0	307 200	0	4 230 000
014	Atténuations de produits	0	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
022	Dépenses imprévues	0	530 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	530 000
65	Autres charges de gestion courante	0	408 000	0	62 000	0	0	60 000	0	0	0	0	530 000
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	140 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 000
67	Charges exceptionnelles	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		265 000	2 607 048	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 872 048
023	Virement à la section d'investissement	0	2 607 048	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 607 048
042	Opérat° ordre transfert entre sections	265 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	265 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		6 833 778	86 000	0	170 000	2 000	55 000	0	680 222	0	0	0	7 827 000
Recettes réelles		6 833 778	86 000	0	170 000	2 000	55 000	0	680 222	0	0	0	7 827 000
013	Atténuations de charges	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
70	Produits des services, du domaine, vente	5 000	48 000	0	170 000	2 000	55 000	0	120 000	0	0	0	400 000
73	Impôts et taxes	5 759 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 759 000
74	Dotations et participations	1 054 778	0	0	0	0	0	0	560 222	0	0	0	1 615 000
75	Autres produits de gestion courante	0	38 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 058 146,69									
1641 Emprunts en euros (total)					10 058 146,69									
00003467874	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	15/04/2020		30/06/2020	520 000,00	F		0,920	0,920	euros	T	C	N	A-1
01VC0P018PR	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	29/05/2009		29/08/2009	1 500 000,00	V	EUR 3M	1,769	1,769	euros	T	C	N	A-1
02LNVB019PR	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	18/07/2012		15/02/2013	200 000,00	F		4,600	4,600	euros	T	C	N	A-1
A17120E5	CAISSE D EPARGNE	08/11/2012		25/02/2013	450 000,00	F		4,680	4,680	euros	T	C	N	A-1
MIN232480EUR/024090968/00	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/12/2008		01/01/2009	1 200 000,00	V	EUR 1M	3,572	3,572	euros	M	C	N	A-1
MIN232480EUR/0240968/005/	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/09/2008		01/11/2008	400 000,00	V	EUR 1M	4,691	4,691	euros	M	C	N	A-1
MON280876EUR/0300098/001	LA POSTE	18/11/2013		01/12/2014	500 000,00	V	EUR 12M	0,000	1,976	euros	A	C	N	A-1
MON985753EUR/0987572	CREDIT LOCAL DE FRANCE	20/06/2007		01/08/2008	3 632 565,61	C		4,380	4,380	euros	A	P	N	E-1
MPH260989EUR/0277297	CREDIT LOCAL DE FRANCE	08/07/2008		01/08/2009	1 655 581,08	C		5,060	5,060	euros	A	C	N	B-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					10 058 146,69									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 553 235,34					563 161,90	102 259,79	0,00	38 198,21
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 553 235,34					563 161,90	102 259,79	0,00	38 198,21
00003467874	N	0,00	A-1	506 201,90	18,00	F		0,920	26 296,20	4 566,32	0,00	0,00
01VC0P018PR	N	0,00	A-1	637 500,00	7,00	V	EUR 3M	0,383	75 000,00	3 558,76	0,00	988,41
02LNVB019PR	N	0,00	A-1	93 333,44	6,00	F		4,600	13 333,32	4 063,33	0,00	910,00
A17120E5	N	0,00	A-1	225 000,00	7,00	F		4,680	28 125,00	10 036,40	0,00	901,35
MIN232480EUR/024090968/00	N	0,00	A-1	480 000,00	7,00	V	EUR 1M	0,000	60 000,00	0,00	0,00	0,00
MIN232480EUR/0240968/005/	N	0,00	A-1	156 666,18	6,00	V	EUR 1M	0,000	20 000,04	7 014,76	0,00	0,00
MON280876EUR/0300098/001	N	0,00	A-1	266 666,69	7,00	V	EUR 12M	1,976	33 333,33	5 269,33	0,00	0,00
MON985753EUR/0987572	N	0,00	E-1	1 525 634,65	5,00	C		4,380	224 294,95	67 750,89	0,00	23 188,34
MPH260989EUR/0277297	N	0,00	B-1	662 232,48	7,00	C	EUR 12M	0,000	82 779,06	0,00	0,00	12 210,11
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 553 235,34					563 161,90	102 259,79	0,00	38 198,21

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MPH260989EUR/0277297	CREDIT LOCAL DE FRANCE	1 655 581,08	662 232,48	1	240,00				0,00		0,000	0,00	0,00	14,54
TOTAL (B)		1 655 581,08	662 232,48						0,00			0,00	0,00	14,54
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
MON985753EUR/0987572	CREDIT LOCAL DE FRANCE	3 632 565,61	1 525 634,65	1	228,00				0,00		4,380	67 750,89	0,00	33,51
TOTAL (E)		3 632 565,61	1 525 634,65						0,00			67 750,89	0,00	33,51
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		5 288 146,69	2 187 867,13						0,00			67 750,89	0,00	48,05

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	
	% de l'encours	51,95	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 365 368,21	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	14,54	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	662 232,48	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	33,51	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 525 634,65	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000,00 €	03/07/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS D'ETUDE ET FRAIS D'INSERTION NON SUIVIS DE REALISATION	5	
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5	
L	LOGICIELS OU EQUIVALENTS	2	
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES PARTICULIERS	2	
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES POUR FINANCER DES BIENS IMMOBILIERS OU INSTALLATIONS	30	
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES POUR FINANCER PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	40	
L	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT VERSEES	15	
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10	
L	CHEPTEL	5	
L	VOITURES	10	
L	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	10	
L	MOBILIER	10	
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5	
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	
L	MATERIELS DIVERS	5	
L	MATERIELS CLASSIQUES	10	
L	COFFRE FORT	20	
L	INSTALLATIONS ET APPAREIL DE CHAUFFAGE	15	
L	APPAREILS DE LEVAGE ET ASCENSSEURS	25	
L	EQUIPEMENT DE GARAGE ET ATELIERS	15	
L	EQUIPEMENT DES CUISINES	10	
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	15	
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	30	
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20	
L	PLANTATIONS	15	
L	BATIMENTS LEGERS ABRIS	10	
L	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT DE BATIMENTS, INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES	15	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		630 500,00	I 630 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		570 000,00	570 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	570 000,00	570 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		60 500,00	60 500,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	60 500,00	60 500,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	630 500,00	1 720 679,46	0,00	2 351 179,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 392 047,72	III 3 392 047,72
Ressources propres externes de l'année (a)		320 000,00	320 000,00
10222	FCTVA	270 000,00	270 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	50 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 072 047,72	3 072 047,72
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	49 000,00	49 000,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	14 500,00	14 500,00
28046	Attributions compensation investissement	2 500,00	2 500,00
28051	Concessions et droits similaires	14 000,00	14 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	50,00	50,00
281571	Matériel roulant	2 500,00	2 500,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	4 700,00	4 700,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	250,00	250,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 200,00	1 200,00
28182	Matériel de transport	38 600,00	38 600,00
28183	Matériel de bureau et informatique	32 200,00	32 200,00
28184	Mobilier	18 300,00	18 300,00
28185	Cheptel	4 200,00	4 200,00
28188	Autres immo. corporelles	83 000,00	83 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	200 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 607 047,72	2 607 047,72

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 392 047,72	511 227,00	683 307,45	526 145,01	5 112 727,18

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 351 179,46
Ressources propres disponibles	IV 5 112 727,18

Solde	V = IV – II (6)	2 761 547,72
--------------	------------------------	---------------------

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					881 148,31	169 053,27										0,00	102 527,29	
OPAC	1987	P	Le Bois du Juge	CAF MONTPELLIER LODEVE	498 508,29	83 308,33	0,00	A	C	4,940	C	0,000	A-1	euros	0,00	83 308,33		
OPAC	1987	P	Le Bois du Juge	CAF MONTPELLIER LODEVE	331 576,61	72 170,98	1,00	A	C	4,940	C	0,000	A-1	euros	0,00	16 759,47		
OPAC	1989	P	Le Bois du Juge	CAF MONTPELLIER LODEVE	51 063,41	13 573,96	2,00	A	C	4,940	C	0,000	A-1	euros	0,00	2 459,49		
TOTAL GENERAL					881 148,31	169 053,27										0,00	102 527,29	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	102 527,29
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	665 421,69
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	767 948,98
Recettes réelles de fonctionnement	II	7 827 000,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	9,81
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		17,00	1,60	18,60	17,20	0,00	17,20
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	6,00	0,00	6,00	5,80	0,00	5,80
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	5,00	0,00	5,00	4,80	0,00	4,80
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE TNC 28H	C	0,00	1,60	1,60	1,60	0,00	1,60
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		24,86	25,41	50,27	49,87	0,00	49,87
ADJOINT TECHNIQUE	C	0,00	11,00	11,00	10,90	0,00	10,90
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE TNC 30H	C	0,86	0,00	0,86	0,86	0,00	0,86
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	15,00	0,00	15,00	14,70	0,00	14,70
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE TNC 20H	C	0,00	0,57	0,57	0,57	0,00	0,57
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE TNC 22H30	C	0,00	0,64	0,64	0,64	0,00	0,64
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE TNC 26H15	C	0,00	0,75	0,75	0,75	0,00	0,75
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE TNC 28H	C	0,00	1,60	1,60	1,60	0,00	1,60
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE TNC 29H	C	0,00	0,83	0,83	0,83	0,00	0,83
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE TNC 31H30	C	0,00	1,80	1,80	1,80	0,00	1,80
ADJOINT TECHNIQUE TNC 20H	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE TNC 21H	C	0,00	0,60	0,60	0,60	0,00	0,60
ADJOINT TECHNIQUE TNC 24H30	C	0,00	0,70	0,70	0,70	0,00	0,70
ADJOINT TECHNIQUE TNC 28H	C	0,00	2,40	2,40	2,40	0,00	2,40
ADJOINT TECHNIQUE TNC 29H45	C	0,00	0,85	0,85	0,85	0,00	0,85
ADJOINT TECHNIQUE TNC 30H	C	0,00	0,86	0,86	0,86	0,00	0,86
ADJOINT TECHNIQUE TNC 31H30	C	0,00	0,90	0,90	0,90	0,00	0,90
AGENT DE MAITRISE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
TECHNICIEN TERRITORIAL TNC 32 H	B	0,00	0,91	0,91	0,91	0,00	0,91
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		10,80	0,90	11,70	11,70	0,00	11,70
ASEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
AUXILIAIRE PUERIC. PRINCIPAL 1ERE CLASSE TNC 31H30	C	0,00	0,90	0,90	0,90	0,00	0,90
AUXILIAIRE PUERICULTURE 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS TNC 28 H	A	0,80	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80
PUERICULTRICE CADRE SANTE 2eme CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1ère CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		6,00	0,76	6,76	6,76	0,00	6,76
ADJOINT D ANIMATION	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT D ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT D ANIMATION TNC 26 H 30	C	0,00	0,76	0,76	0,76	0,00	0,76
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		66,66	28,67	95,33	93,33	0,00	93,33

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF TNC 17h30 - COMMUNICATION	C	ADM	348	0,00	A	A
ADJOINT TECHNIQUE - AGENT CRECHE	C	TECH	348	0,00	3-a°	CDD
AGENT CRECHE	C	MS	350	0,00	A vacataire	A
AGENT ENTRETIEN SERVICES SCOLAIRES	C	TECH	350	0,00	A vacataire	A
AGENT ENTRETIEN SERVICES SCOLAIRES	C	TECH	350	0,00	A vacataire	A
GESTION SECURITE ESPACES PUBLICS ECOLES	C	PM	350	0,00	A vacataire	A
VAGUEMESTRE CHAUFFEUR						
MENEUR OU GROOM D ATTELAGE HIPPOBUS ET MANIFESTATIONS EQUESTRES	C	TECH		0,00	A vacataire 36,68 € par vacation	A
MENEUR OU GROOM D ATTELAGE HIPPOBUS ET MANIFESTATIONS EQUESTRES	C	TECH		0,00	A vacataire 36,68 € par vacation	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE		FPU	0,00
SIVOM CADOULE SALAISON		SANS FISCALITE PROPRE	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	11 399 000,00	-18,98	42,47	102,05	4 841 155,00	63,69
TFPNB	51 100,00	0,99	63,08	0,00	32 234,00	0,99
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par le Maire (1),
A Vendargues, le 12/04/2021
le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Vendargues, le 12/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AOURRAË Naïl	
BARRE Pierre	
BATOCHE François	
BELLOC Sophie	
BONIOL ALDIE Valérie	
BONNEFILLE Ghislaine	
CLOTET Céline	
COMBETTES Xavier	
COSTA Sylvie	
ELKHEITER Sabrina	
ESPEROU Lionel	
FINART Jean-Paul	
GARCIA Jérémy	
GROLIER Géraldine	
HEINRICH Max	
IBANEZ Jean	
ITIER Catherine	
LAURET Guy	
LOCK Pascale	
MUSICCO Christelle	
OLIVA Christine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PEROTTI Anthony	
RASCALOU Max	
SALAS Jean-Claude	
SARROUY Frédéric	
TEISSIER Laurent	
VALLES Bérange	
VEILLON Cécile	
VIDAL Laurent	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.